

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 19

OBJET :
Compte Financier
Unique 2023
Commune

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17/04/2024 S'LO
ID : 027-212702302-20240412-D_12_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUP, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 222-3 ;

Vu la délibération N°48/2023 en date du 22 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la Commune, lequel peut se résumer sur la page suivante ;

Vu le CFU 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG), par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contribution et des produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le CFU de l'année 2023 de la Commune.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

1
B2

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le 17/04/2024
 ID : 027-212702302-20240412-D_12_2024-DE

	Montant
de fonctionnement	
les réalisations de l'exercice N	408 427,20
du signe + (excédent) ou - (déficit)	
les antérieurs reportés	872 273,15
du compte financier N	
du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	1 280 700,35
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N	7 104,94
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
E Résultats antérieurs reportés	-367 028,85
Ligne 001 du compte financier N	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
F Solde d'exécution de la section d'investissement N	-359 921,91
F = D+E; précédé de + ou -	
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-198 983,20
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	-558 885,11
NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	

(a) En cas de solde reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
 (b) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après la voie du compte financier.

510

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 027-21702302-20240412-D_12_2024-DE

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **27**

Nombre de Conseillers
présents : **17**

Nombre de Conseillers
votants : **20**

OBJET :
Affectation du résultat
2023 Commune

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le **17 AVR. 2024**

ID : 027-212702302-20240412-D_13_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET, V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU, S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

27.3.32.230

COMMUNE D'ÉZY-SUR-EURE

Code INSEE

COMMUNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_13_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de : M. Pierre LEPORTIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat 2023,
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

VOTES : Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Considérant qu'il convient de reprendre les excédents de fonctionnement afin d'en affecter une part au financement des investissements et la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes 2023,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		408 427.20
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		872 273.15
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter		1 280 700.35
= A+B (hors restes à réaliser)		
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)		
D 001 (si déficit)		-359 921.19
R 001 (si excédent)		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)		-198 963.20
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		
Besoin ou excédent de financement F	=D+E	-558 885.11
AFFECTATION = C	=G+H	
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		558 885.11
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		721 815.24
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Budget Primitif 2024
Commune

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_14_2024-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Budget Primitif 2024 : commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2024 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges générales	1 366 294.00€	Chapitre 013 - Atténuations de charges	30 000.00€
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 877 665.00€	Chapitre 70 - Produits des services	182 800.00€
Chapitre 014 - Atténuations de produits	23 000.00€	Chapitre 73 - Impôts et taxes	619 341.00€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	741 975.27€	Chapitre 731 - Fiscalité locale	1 953 590.00€
Chapitre 66 - Charges financières	58 415.25€	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	674 594.00€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	166 039.80€	Chapitre 75 - Autres produits de gestion	241 000.00€
Total des dépenses réelles	4 233 389.32€	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	6 363.58€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	256 114.50€	Total des recettes réelles	3 707 688.58€
Total des dépenses d'ordre	256 114.50€	Chapitre 042 - Opérations d'ordre	60 000.00€
		Total des recettes d'ordre	60 000.00€
		Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	721 815.24€
TOTAL DES DÉPENSES	4 489 503.82€	TOTAL DES RECETTES	4 489 503.82€

La section d'investissement se trouve sur la page suivante.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_14_2024-DE

Section d'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	227 874.00€	Chapitre 10 - Dotations fonds divers	667 996.11€
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	35 970.00€	Chapitre 13 - Subventions	742 688.00€
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	54 913.27€	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00€
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 134 974.41€	Total des recettes réelles	3 410 684.11€
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	594 181.82€	Chapitre 040 - Opérations d'ordre	256 114.50€
Total des dépenses réelles	3 047 913.50€	Total des recettes d'ordre	256 114.50€
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	60 000.00€		
Total des dépenses d'ordre	60 000.00€		
Chapitre 001 - Résultat d'investissement	558 885.11€		
TOTAL DES DÉPENSES	3 666 798.61€	TOTAL DES RECETTES	3 666 798.61€

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 489 503.82€
Recettes	4 489 503.82€

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 666 798.61€
Recettes	3 666 798.61€

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2024 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2024	8 156 302.43€
Recettes globales 2024	8 156 302.43€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_14_2024-DE

S'LO

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 19

OBJET :
Compte Financier
Unique 2023
ZAC de Coutumel

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_15_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_15_2024-DE

OBJET : Compte Financier Unique 2023 : ZAC de Coutumel Bâtiment Locatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération N°48/2023 en date du 22 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du budget annexe ZAC de Coutumel Bâtiment Locatif, lequel peut se résumer ainsi sur la page suivante :

Vu le CFU 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG), par dérogation aux dispositions législatives et réglementations régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le CFU de l'année 2023 du budget annexe ZAC de Coutumel Bâtiment Locatif.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_15_2024-DE

COMMUNE D'EZY-SUR-EURE - BATIMENT LOCATIF ZAC DE COUTUMEL - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

	Montant	I B2
de fonctionnement		
des réalisations de l'exercice N	32 704,85	
du signe + (excédent) ou - (déficit)		
BRésultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte financier N	190 798,72	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a)	223 503,57	
= A+B		
Section d'investissement		
D'Solde des réalisations de l'exercice N	333,22	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
ERésultats antérieurs reportés		
Ligne 001 du compte financier N	333,22	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
F'Solde d'exécution de la section d'investissement N	666,44	
F = D+E, précédé de + ou -		
G'Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00	
H'Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	666,44	
NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement		

(3) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(2) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_15_2024-DE

S²LO

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Budget Primitif 2024
ZAC de Cotumel

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_16_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET, V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU, S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Budget Zac Coutumel Bâtiment locatif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Zac Coutumel Bâtiment locatif 2024 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	24 000.00€	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	31 000.00€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	200 170.35€	Total des dépenses réelles	31 000.00€
Total des dépenses réelles	224 170.35€	Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	223 503.57€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	30 000.00€		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	333.22€		
Total des dépenses d'ordre	30 333.22€		
TOTAL DES DÉPENSES	254 503.57€	TOTAL DES RECETTES	254 503.57€
Section d'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000.00€	Chapitre 021 - Virement de fonctionnement	30 000.00€
Chapitre 21 - Immobilisation corporelle	25 999.66€	Chapitre 040 - Opérations d'ordre	333.22€
Total des dépenses réelles	30 999.66€	Total des recettes d'ordre	30 333.22€
		Chapitre 001 - Résultat d'investissement	666.44€
TOTAL DES DÉPENSES	30 999.66€	TOTAL DES RECETTES	30 999.66€

Article 2 : Adopte le Budget Zac Coutumel Bâtiment locatif 2024 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	254 503.57€
Recettes	254 503.57€

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	30 999.66€
Recettes	30 999.66€

Article 3 : Adopte le Budget Zac Coutumel Bâtiment Locatif 2024 comme s

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_16_2024-DE

Dépenses globales 2024	285 503.2
Recettes globales 2024	285 503.23€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'EZY-SUR-EURE" around the top edge and "27530" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_16_2024-DE

SLOW

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 19

OBJET :
Compte Financier
Unique 2023
Éco-quartier

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_17_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Compte Financier Unique 2023 : Éco-quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération N°48/2023 en date du 22 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du budget annexe Éco-quartier, lequel peut se résumer ainsi sur la page suivante :

Vu le CFU 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG), par dérogation aux dispositions législatives et réglementations régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le CFU de l'année 2023 du budget annexe Éco-quartier.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a blue ink signature of Pierre Leportier, the Mayor of Ezy-sur-Eure, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' and the number '27330' at the bottom. The signature is a cursive scribble in blue ink.

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

B2

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le 17 AVR. 2024
 ID : 027-212702302-20240412-D_17_2024-DE

	Montant
Section de fonctionnement	
Des réalisations de l'exercice N	-293 807,31
du signe + (excédent) ou - (déficit)	
Des antérieurs reportés du compte financier N	285 655,69
du signe + (excédent) ou - (déficit)	
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+S	-73 137,62
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	428 000,00
E Résultat antérieurs reportés	0,00
L igne C01 du compte financier N	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
F Solde d'exécution de la section d'investissement N	428 000,00
F = D+E , précédé de + ou -	
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (F+G)	428 000,00
NE : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	

Il n'est pas de dette: report de section de fonctionnement, ni à son destination
 Les soldes des restes à réaliser de la section de fonctionnement ne sont pas en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte "travaux"

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_17_2024-DE

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Budget Primitif 2024
Éco-quartier

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_18_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

N°18 / 2024

OBJET : Budget Éco-quartier 2024.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_18_2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Éco-quartier 2024 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges générales	2 692 920.00€	Chapitre XX - Vente de biens immobiliers	1 011 300.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	933 162.38€	Total des recettes réelles	1 011 300.00€
Total des dépenses réelles	3 626 082.38€	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 074 920.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	382 000.00€	Total des recettes d'ordre	3 074 920.00€
Total des dépenses d'ordre	382 000.00€		
Chapitre 002 - Report de fonctionnement	78 137.62€		
TOTAL DES DÉPENSES	4 086 220.00€	TOTAL DES RECETTES	4 086 220.00€
Section d'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	274 952.38€	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 681 620.00€
Total des dépenses réelles	274 952.38€	Total des recettes réelles	1 681 620.00€
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 149 830.00€	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	933 162.38€
Total des dépenses d'ordre	3 149 830.00€	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	382 000.00€
		Total des recettes d'ordre	1 315 162.38€
		Chapitre 001 - Résultat d'investissement	428 000.00€
TOTAL DES DÉPENSES	3 424 782.38€	TOTAL DES RECETTES	3 424 782.38€

Article 2 : Adopte le Budget Éco-quartier 2024 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		4 086 220.00€
Recettes		4 086 220.00€

Section d'INVESTISSEMENT		
Dépenses		3 424 782.38€
Recettes		3 424 782.38€

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_18_2024-DE

Article 3 : Adopte le Budget Éco-quartier 2024 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2024	7 511 002.38€
Recettes globales 2024	7 511 002.38€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' and the number '17530'. The signature is a stylized cursive script.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_18_2024-DE

S/LOW

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 14

OBJET :
Compte Financier
Unique 2023
Centre de Santé
Communal

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_19_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Compte Financier Unique 2023 : Centre de Santé Communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération N°48/2023 en date du 22 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du budget annexe Centre de Santé Communal, lequel peut se résumer ainsi sur la page suivante :

Vu le CFU 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG), par dérogation aux dispositions législatives et réglementations régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le CFU de l'année 2023 du budget annexe Centre de Santé Communal.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a blue ink signature of Pierre Leportier, the Mayor of Ezy-sur-Eure. To the right of the signature is an official circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' around the top edge and '27530' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun or star above.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_19_2024-DE

COMMUNE D'ÉZY-SUR-EURE - CENTRE DE SANTÉ COMMUNAL - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

	Montant	I
de fonctionnement		B2
des réalisations de l'exercice N	-23 489,71	
du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte financier N	-35 231,20	
Priécédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	-56 710,91	
Section d'investissement		
D Solde des réalisations de l'exercice N		
précédés du signe + (excédent) ou - (déficit)	-36 832,16	
E Résultats antérieurs reportés		
Ligne 001 du compte financier N	6 296,12	
Priécédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
F Solde d'exécution de la section d'investissement N		
F = D+E, précédés de + ou -	-30 534,04	
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-20 697,67	
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F-G)		
NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-51 231,71	

(a) en cas de détachement de la section de fonctionnement, l'INJ a pas d'attention

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement, n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de rentrée après le vote du compte financier.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

S²LOW

ID : 027-212702302-20240412-D_19_2024-DE

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Affectation du résultat
2023
Centre de Santé
Communal

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_20_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

27.3.32.230

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Code INSEE

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 027-212702302-20240412-D-20_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de : M. Pierre LEPORTIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat 2023,
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

VOTES : Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Considérant qu'il convient de reprendre les excédents de fonctionnement afin d'en affecter une part au financement des investissements et la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes 2023,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	-23 469.71
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-33 241.20
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-56 710.91
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-30 534.04
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-20 697.67
Besoin ou excédent de financement F	=D+E -51 231.71
AFFECTATION = C	=G+H 51 231.71
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	51 231.71
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	56 710.91

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Ezy sur Eure, le 12 avril 2024, Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Budget Primitif 2024
Centre de Santé
Communal

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_21_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

N° 21 / 2024

OBJET : Budget Primitif 2024 : Centre de Santé Communal.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_21_2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2024 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges générales	37 200.00€	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	66 096.63€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	1 300.00€	Chapitre 75 - Autres produits de gestion	34 743.00€
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	5 628.72€	Total des recettes réelles	100 839.63€
Total des dépenses réelles	44 128.72€		
Chapitre 001 - Résultat de fonctionnement	56 710.91€		
TOTAL DES DÉPENSES	100 839.63€	TOTAL DES RECETTES	100 839.63€
Section d'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	20 698.00€	Chapitre 10 - Dotations et fonds de réserve	6 746.00€
Total des dépenses réelles	20 698.00€	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	59 554.99€
Chapitre 001 - Résultat d'investissement	51 231.71€	Total des recettes réelles	66 300.99€
		Chapitre 040 - Opérations d'ordre	5 628.72€
TOTAL DES DÉPENSES	71 929.71€	TOTAL DES RECETTES	71 929.71€

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		100 839.63€
Recettes		100 839.63€

Section d'INVESTISSEMENT		
Dépenses		71 929.71€
Recettes		71 929.71€

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_21_2024-DE

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2024 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2024	172 769.34€
Recettes globales 2024	172 769.34€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' around the top and '17580' at the bottom.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_21_2024-DE

SLOW

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 19

OBJET :
Compte Financier
Unique 2023
Maison de Santé
Pluridisciplinaire

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_22_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

N°22 / 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_22_2024-DE

OBJET : Compte Financier Unique 2023 : Maison de Santé Pluridisciplinaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération N°48/2023 en date du 22 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire, lequel peut se résumer ainsi sur la page suivante :

Vu le CFU 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG), par dérogation aux dispositions législatives et réglementations régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le CFU de l'année 2023 du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

B2

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le 17 AVR. 2024
 ID : 027-212702302-20240412-D_22_2024-DE

	Montant
Fin de fonctionnement	
Le des réalisations de l'exercice N	-2 018,85
Le du signe + (excédent) ou - (déficit)	
Titels antérieurs reportés	-2 392,72
Ligne 102 du compte financier N	
Précédé du signe - (excédent) ou + (déficit)	
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a)	-4 409,37
= A+B	
Section d'investissement	
ESolde des réalisations de l'exercice N	-118 373,80
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
ERésultats antérieurs reportés	-124 809,40
Ligne 101 du compte financier N	
Précédé du signe - (excédent) ou + (déficit)	
F Solde d'exécution de la section d'investissement N	-6 325,60
F = C-E, précédé de + ou -	
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	206 159,00
HSolde cumulé de la section d'investissement H (F+G)	261 633,40
NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	

14 En cas de doute, s'adresser au service de l'investissement, il y a lieu de s'adresser à

10 à Paris ou à la section de l'investissement 14310 pour tout un compte pour l'attribution d'investissements de fonctionnement. Le SD est reporté au budget de l'exercice suivant le cas ou versé par :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_22_2024-DE

SLOW

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Budget Primitif 2024
Maison de Santé
Pluridisciplinaire

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_23_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Budget Primitif 2024 : Maison de Santé Pluridisciplinaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2024 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges générales	7 590.63€	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	12 000.00€
Total des dépenses réelles	7 590.63€	Total des recettes réelles	12 000.00€
Chapitre 001 - Résultat de fonctionnement	4 409.37€		
TOTAL DES DÉPENSES	12 000.00€	TOTAL DES RECETTES	12 000.00€
Section d'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	475 873.00€	Chapitre 13 - Subventions	625 000.00€
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 500 000.00€	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 089 039.60€
Total des dépenses réelles	3 975 873.00€	Total des recettes réelles	3 714 039.60€
		Chapitre 001 - Résultat d'investissement	261 833.40€
TOTAL DES DÉPENSES	3 975 873.00€	TOTAL DES RECETTES	3 975 873.00€

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		12 000.00€
Recettes		12 000.00€

Section d'INVESTISSEMENT		
Dépenses		3 975 873.00€
Recettes		3 975 873.00€

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2024 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2024	3 987 873.00€
Recettes globales 2024	3 987 873.00€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Vote des taux de
fiscalité directe
Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_24_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

N°24 / 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_24_2024-DE

OBJET : Vote des taux de fiscalité directe – exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 qui prévoit une recette globale de 1 730 081 € pour le produit des Taxes Foncières et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ;

Considérant que l'article 1639 A du Code Général des Impôts, alinéa III considère que l'absence de taux THRS dans les délibérations de vote de taux s'interprète comme une décision de ne pas en percevoir son produit et que le taux de THRS retenu serait alors de 0 %.

Considérant que le travail permanent mené par la Commune en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de recherches de subventions permet d'envisager de nouveau une stabilité des taux d'imposition communaux pour l'année 2024 ;

Considérant que le Budget Primitif 2024 a d'ailleurs été construit dans ce contexte ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Fixe les taux communaux de fiscalité directe suivants pour l'année 2024 :

	Taux communaux 2023	Taux communaux 2024
Taxe Foncière bâtie (TFB)	59.33 %	59.33 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	84.11 %	84.11 %
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires)	20.70 %	20.70 %

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
SIEGE 27
renouvellement de la
Convention triennale
2024 - 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_25_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

N°25 / 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_25_2024-DE

OBJET : Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) : renouvellement de la convention triennale pour le reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Electricité (TICFE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de renouveler la convention de programmation triennale 2024-2026 avec les services du SIEGE 27 ;

Considérant la nécessité de préparer la programmation de l'ensemble des travaux en matière de réseaux électriques, réseau télécom et d'éclairage public pour les années futures ;

Considérant qu'il convient d'acter par une convention entre le SIEGE 27 et la Commune les modalités de calcul de l'enveloppe budgétaire et la perception et reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Electricité (TICFE) ;

Considérant que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) est remplacée, depuis le 01 janvier 2023, par une part communale de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) versée par l'Etat dans les conditions définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que le montant de cette taxe, actuellement sensiblement identique aux exercices précédents et faisant l'objet d'une réévaluation annuelle fixée par arrêté préfectoral, sera reversé par le SIEGE 27, comme précédemment, à hauteur de 35% de son produit selon le rythme trimestriel, avec réévaluation annuelle en fonction des données fournies par l'arrêté susmentionné.

Que dans l'hypothèse où la loi modifierait les modalités de perception et de reversement prévus aux alinéas précédents, les parties s'engagent mutuellement à en conserver l'esprit sur la période par voie d'avenant financier à la présente.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SIEGE 27.

Article 2 : Autorise le SIEGE 27 à percevoir le produit de la TICFE en lieu et place de la Commune et à le reverser à la Collectivité à hauteur de 35% de la somme totale.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
SIEGE 27
Convention de travaux
rue Aristide Briand
Tranche 1

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 027-212702302-20240412-D-26_2024-DE

5 L0

17 AVR 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUPX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE27)
 travaux sur le réseau d'éclairage public et télécom : rue Aristide Briand

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux ont été engagés en 2022 et 2023 sur le réseau d'éclairage public et télécom de la rue Aristide Briand (tranche 2) par le SIEGE27 ;

Considérant que les travaux de la rue Aristide Briand (tranche 1) sur le réseau d'éclairage public et télécom sont programmés pour 2024 ;

Que le montant global de la part investissement s'élève à 295 000 € TTC, et la part du fonctionnement à 70 000 € TTC

Considérant que la part communale pour l'investissement et le fonctionnement se chiffrent à :

- ✓ en section d'investissement : 49 167.00 €
- ✓ en section de fonctionnement : 29 167.00 €

Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
VBP	250 000.00	20% HT	41 667.00
EBP	45 000.00	20% HT	7 500.00
Total	295 000.00		49 167.00

Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
TBP	70 000.00	30% HT + TVA	29 167.00

(VBP : Basse Tension pour les Villes B en investissement, EBP : Eclairage public pour les Villes B en investissement et TBP : Télécom pour les Villes B en fonctionnement)

Considérant les dispositions statutaires et les règlements financiers du SIEGE 27 qui prévoient que la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Que cette participation est réévaluée de la façon suivante étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE 27 dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

DÉLIBÈRE

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, et à procéder à l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2024 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 12 avril 2024
 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_27_2024-DE

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Mise à jour du tableau
des emplois
municipaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX
T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË
C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n° 74/2023 du 14 décembre 2023 portant mise à jour du tableau des emplois municipaux à la suite des avancements de grades de l'année ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs liés aux mouvements de personnel et aux avancements de grade après réussite à concours ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : établit le nouveau tableau des emplois municipaux de la collectivité à compter du 12 avril 2024, comme ci-dessous :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs titulaires stagiaires au 01/01/2024	Effectifs NT au 01/01/2024	Effectifs titulaires stagiaires au 12/04/2024	Effectifs NT au 12/04/2024
Filière administrative					
Emploi fonctionnel de Direction	A	1	0	1	0
Attaché principal	A	0	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur	B	0	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	0	0
Adjoint administratif	C	2	0	1	0
Adjoint administratif NC	C	0	1	0	1
TOTAL		8	2	7	2
Filière technique					
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5	0	4	0
Adjoint technique	C	9	5	9	6
Adjoint technique NC	C	0	2	0	1
TOTAL		17	7	16	8
Filière culturelle					
Assistant de conservation principale de 1ère classe	B	1	0	1	0
Assistant de conservation	B	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	0	1	0	1
TOTAL		1	1	1	1
Filière médico-sociale secteur social					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	2	3	2	3
TOTAL		2	3	2	3
Filière médico-sociale / secteur médico-social					
Médecin territorial	A	0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0
Filière Police municipale					
Chef de service	B	1	0	1	0
Brigadier chef principal	C	1	0	1	0
Gardien brigadier	C	0	0	0	0
TOTAL		2	0	2	0
TOTAL		30	13	28	14
TOTAL GENERAL			43		42

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSO
MEMBRES PRÉSENTS.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_27_2024-DE

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S'LO

ID : 027-212702302-20240412-D_27_2024-DE

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Nomination d'une
nouvelle allée :
Allée Charles de Gaulle

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_28_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUPX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

N°28 / 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 027-212702302-20240412-D_28_2024-DE

Objet : Nomination d'une nouvelle allée : allée Charles de Gaulle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de nommer une allée pour attribuer une numérotation de voirie pour deux administrés,

Considérant qu'il convient de nommer cette allée située vers la Place Charles de Gaulle,

Considérant également que la longueur de cette nouvelle voie doit être déclarée à la Préfecture, à savoir 145 m linéaires,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Nomme l'allée située vers la Place Charles de Gaulle : allée Charles de Gaulle.

Article 2 : Déclare la longueur de cette voie à 145 m linéaires.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' around the top edge and '(27530)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. The signature is a cursive scribble that overlaps the stamp.

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :
Cimetière emplacement
des ossuaires et du
terrain commun
Restructuration du
cimetière

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_29_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

OBJET : Cimetière : emplacement des ossuaires et du terrain communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales sur la réglementation des cimetières, partie législative L 2223-1 à L 2223-18-4, partie réglementaire R 2223-1 à R 2223-23, et plus particulièrement les articles L2223-1 à L 2223-4, R 2213-29, R 2223-3, R 2223-4, R 2223-5, R 2223-6,

Considérant que le cimetière communal de la ville d'EZY-SUR-EURE, d'une superficie d'environ 5811m² et constitue un équipement de service public indispensable avec 1348 concessions et 94 cases de columbariums. Le nombre moyen annuel d'inhumations est de 15. Les concessions sont délivrées pour une période de 30 ou 50 ans. Le cimetière est composé d'une partie ancienne, la plus importante en surface et d'une partie récente où se trouvent dans sa partie haute, les columbariums ainsi que le jardin du souvenir.

Considérant que ces sept dernières années, au terme de la procédure concernant la reprise de concessions en état d'abandon, conformément aux articles L2223-17, L2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a procédé à 30 relevages de concessions et qu'il en reste 38 à relever encore,

Considérant qu'aux termes des constatations de la Police Municipale, il apparaît que l'ossuaire défini dans l'ancien cimetière, à l'emplacement désigné « carré droit, rang 2, emplacement 11 » est au maximum de sa capacité,

Considérant que la commune a défini ultérieurement un « terrain commun », obligatoire dans un cimetière, destiné à accueillir gratuitement les corps pour une durée minimale de cinq années en adéquation avec les articles R 2223-4 et R 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les emplacements désignés « carré 1, rang 1, emplacement 1 », « carré 1, rang 1, emplacement 2 », « carré 1, rang 1, emplacement 3 », « carré 1, rang 1, emplacement 4 », « carré 1, rang 1, emplacement 5 », « carré 1, rang 1, emplacement 6 » et « carré 1, rang 1, emplacement 7 » dans le nouveau cimetière, correspondant à 4 emplacements en pleine terre et 9 emplacements en caveau.

Considérant que le caveau provisoire, identifié dans l'ancien cimetière à l'emplacement identifié « carré droit, rang 1, emplacement 8 », est disponible et satisfait aux exigences d'un ossuaire,

Considérant que la création de nouveaux ossuaires affectés à perpétuité dans le cimetière est nécessaire pour la bonne réalisation des reprises administratives des concessions faisant l'objet de constat d'abandon ou des concessions arrivées à échéance et non renouvelées dans les délais légaux.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales, confère au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police des funérailles, la possibilité de créer des ossuaires dans le cimetière communal.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Dispositions relatives à la création de 4 nouveaux ossuaires :

A ce titre, le conseil municipal décide de créer 4 nouveaux ossuaires comme suit :

- Le caveau provisoire actuel dans l'ancien cimetière « carré 1, rang 1, emplacement 8 » devient un ossuaire. Il sera utilisé dès à présent.

- Dès lors que ce nouvel ossuaire sera au maximum de sa capacité, il est délibéré de créer 3 ossuaires dans le caveau à l'emplacement accordé « carré 1, rang 1, emplacement 5 » dans le nouveau cimetière.

Ces concessions sont attribuées à perpétuité. Les ossuaires seront identifiés comme tels.

Les ossuaires peuvent contenir les cendres résultant de la crémation de défunts. Les restes mortels et les cendres des défunts ne pourront être déposés uniquement après avoir été mis dans des reliquaires. Les restes mortels seront manipulés avec soin, décence et dignité par les opérateurs funéraires désignés par la commune. Les ossuaires seront entretenus par la commune et à ses frais. Un registre ossuaires est tenu à la disposition des familles.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR. 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_29_2024-DE

Article 2 : Dispositions relatives à la restructuration du « terrain commun » :

A ce titre, le conseil municipal délibère de conserver en « terrain commun » 7 emplacements, dans le nouveau cimetière, à savoir :

- Carré 1, rang 1, emplacement 1
- Carré 1, rang 1, emplacement 2
- Carré 1, rang 1, emplacement 3
- Carré 1, rang 1, emplacement 4
- Carré 1, rang 1, emplacement 7 (caveau avec trois cases)

Article 3 : Dispositions relatives à la création d'un caveau provisoire :

A ce titre, le caveau provisoire défini à l'article R 2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour fonction d'abriter temporairement un cercueil avant qu'il rejoigne sa sépulture, son caveau funéraire définitif ou qu'il soit incinéré, est instauré dans le caveau composé de trois cases à l'emplacement dit « carré 1, rang 1, emplacement 6 » du nouveau cimetière. Il sera identifié.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à engager la dépense nécessaire à ces appareils.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

SLOW

ID : 027-212702302-20240412-D_29_2024-DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

17 AVR 2024

ID : 027-212702302-20240412-D_30_2024-DE

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

COMMUNE D'EZY
SUR EURE

Date de convocation :
05 avril 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Nombre de Conseillers
présents : 17

Nombre de Conseillers
votants : 20

OBJET :

Reprise de la
concession en terrain
Commun,
emplacement 1-1-1 du
nouveau cimetière

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril,

à 20h le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri LECOMTE
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P.LEPORTIER, C.ROUGERON, D.DUVAL, É.GROUX, C. NOË, J.BRET,
V.RÉVEILLARD, M.M.BARONNET, M.BÉNARD, R.CHEVRETEAU,
S.GUIARD, C. LINY, S.MARIE, M.PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT,
C.LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

C DRÈGE donne pouvoir à E. GROUX

T. FERNANDES donne pouvoir à C. NOË

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. RIBOT, D. HERMET, C. ANCELIN, D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

A. BAUDRY, Y. JOUVEAU DU BREUIL, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Marie-Madeleine BARONNET est élue secrétaire de séance

Objet : Reprise de la concession en « terrain commun », emplacement cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales sur la réglementation des cimetières et notamment les articles R 2223-3, R 2223-4 et R2223-5 ;

Considérant que l'article R 2223-5 précise que « L'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'a lieu que de cinq années en cinq années. » ;

Considérant que Monsieur GALLE Bernard décédé le 25 août 1974 a été inhumé dans le terrain commun à l'emplacement 1-1-1 dans le nouveau cimetière il y a 50 ans ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : La concession dans laquelle est inhumé Monsieur GALLE Bernard né le 08/01/1924 est reprise par la commune.

Article 2 : Il sera procédé à l'exhumation des restes de Monsieur GALLE Bernard, personne inhumée, dans le terrain repris et il sera procédé à sa réinhumation dans l'ossuaire communal spécialement aménagé à cet effet, dans le respect qui lui est dû.

Article 3 : Monsieur le Maire peut faire enlever les matériaux, monuments et les emblèmes funéraires restés sur la concession.

Article 4 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, la concession dont la reprise est prononcée, pourra être remise en service pour une nouvelle inhumation dans le « terrain commun », à l'emplacement 1-1-1 du nouveau cimetière.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 12 avril 2024
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

